

Compte famille

Nom, prénom enfant :

Ecole élém./mat :

Nom, prénom
adresse responsable :

Tél :

E mail :

Restauration scolaire

Je réserve à l'année ☐

- ☐ M1 avec porc TLJ ☐ M1 sans porc TLJ
☐ M2 sans viande TLJ
 sinon, préciser les jours :
☐ lun ☐ mar ☐ jeu ☐ ven

Je réserve à la période ☐

MAI		
(13 jours)	M1	M2
mar 02/05	☐	☐
jeu 04/05	☐	☐
ven 05/05 *	☐	☐
mar 09/05	☐	☐
jeu 11/05	☐	☐
ven 12/05	☐	☐
lun 15/05	☐	☐
mar 16/05	☐	☐
lun 22/05	☐	☐
mar 23/05 *	☐	☐
jeu 25/05	☐	☐
ven 26/05	☐	☐
mar 30/05	☐	☐

JUIN		
(18 jours)	M1	M2
jeu 01/06 *	☐	☐
ven 02/06	☐	☐
lun 05/06 *	☐	☐
mar 06/06	☐	☐
jeu 08/06	☐	☐
ven 09/06	☐	☐
lun 12/06	☐	☐
mar 13/06 *	☐	☐
jeu 15/06	☐	☐
ven 16/06	☐	☐
lun 19/06	☐	☐
mar 20/06 *	☐	☐
jeu 22/06	☐	☐
ven 23/06	☐	☐
lun 26/06	☐	☐
mar 27/06	☐	☐
jeu 29/06	☐	☐
ven 30/06	☐	☐

JUILLET		
(4jours)	M1	M2
lun 03/07	☐	☐
mar 04/07	☐	☐
jeu 06/07	☐	☐
ven 07/07 *	☐	☐

* jour de porc

En Mairie de Quartiers auprès des régisseurs

MARDI 25 AVRIL 2023 17h dernier délai

Sur le portail famille internet (Kiosque)

MARDI 25 AVRIL 2023 23h dernier délai

pour toute réservation à partir de mardi 02 mai 2023

Dossier complet



Modalités d'accueil et de tarification ↗

voir la brochure "info rentrée scolaire 2022"

Mairie quartiers NORD
14, pl. Fosse aux Chênes

Mairie quartiers SUD
188, bd de Fourmies

Mairie quartiers EST
71, avenue de Verdun

Mairie quartiers OUEST
187, rue de l'Epeule

Mairie Quartiers CENTRE
Hôtel de Ville, 17 grand place

Accueils périscolaires

Je réserve à l'année ☐

- ☐ matin ☐ soir
☐ tous les jours ☐ tous les jours
 sinon, préciser les jours :
☐ lun ☐ mar ☐ jeu ☐ ven

Je réserve à la période ☐

MAI		
(13 jours)	Matin	Soir
mar 02/05	☐	☐
jeu 04/05	☐	☐
ven 05/05	☐	☐
mar 09/05	☐	☐
jeu 11/05	☐	☐
ven 12/05	☐	☐
lun 15/05	☐	☐
mar 16/05	☐	☐
lun 22/05	☐	☐
mar 23/05	☐	☐
jeu 25/05	☐	☐
ven 26/05	☐	☐
mar 30/05	☐	☐

JUIN		
(18 jours)	Matin	Soir
jeu 01/06	☐	☐
ven 02/06	☐	☐
lun 05/06	☐	☐
mar 06/06	☐	☐
jeu 08/06	☐	☐
ven 09/06	☐	☐
lun 12/06	☐	☐
mar 13/06	☐	☐
jeu 15/06	☐	☐
ven 16/06	☐	☐
lun 19/06	☐	☐
mar 20/06	☐	☐
jeu 22/06	☐	☐
ven 23/06	☐	☐
lun 26/06	☐	☐
mar 27/06	☐	☐
jeu 29/06	☐	☐
ven 30/06	☐	☐

JUILLET		
(4jours)	Matin	Soir
lun 03/07	☐	☐
mar 04/07	☐	☐
jeu 06/07	☐	☐
ven 07/07	☐	☐

RESERVE AUX FAMILLES EN PRELEVEMENT AUTOMATIQUE ↗

Alsh mercredi 6-14 ans

Je réserve à l'année ☐

- ☐ tous les mercredis

Je réserve pour la période ☐

du au

CENTRE :

- ☐ jour M1 ☐ jour M2 ☐ matin ☐ ap.midi
☐ garderie matin ☐ garderie soir

Alsh petites vac. 6-14 ans

Je réserve à l'année ☐

- ☐ toutes les petites vac.

Je réserve pour la période ☐

du au

CENTRE :

- ☐ jour M1 ☐ jour M2 ☐ matin ☐ ap.midi
☐ garderie matin ☐ garderie soir

DELAIS DE RESERVATION :

. Le MERCREDI de la semaine
précédente pour :
restauration scolaire
garderie périscolaire
alsh mercredi

. Le SAMEDI 8 jours avant
le début de l'activité pour :
alsh petites vacances
alsh sport petites vacances

Je suis informé (e) que toute réservation est payante

Fait à : Roubaix Le :

Nom du signataire :

Lien avec l'enfant :

Signature :

Pour les activités en période scolaire :

→ Le délai du mercredi est avancé au mardi en cas de jour férié

→ Mardi 23/05 dernier délai pour réserver à partir du mardi 30/05/23

Pour inscrire vos enfants aux activités 2022-2023 :

- ✓ Dossier annuel et inscription aux activités : se présenter en Mairie de Quartiers - pièces à fournir = livret de famille + attestation CAF + justificatif de domicile
- ✓ Réservation obligatoire pour toutes les activités, y compris pour les familles en prélèvement automatique : par internet (codes d'accès + procédure connexion auprès du régisseur) ou aux guichets des Mairies de quartiers. Les activités réservées seront facturées, ainsi que celles annulées hors délai, sauf absence justifiée par certificat médical - les activités en prépaiement [alsh mercredi, alsh petites vacances, alsh sport petites vacances] sont payables à la réservation, sauf pour les familles en prélèvement automatique
- ✓ Alerte météo : en cas d'alerte météo de niveau orange, les déplacements sont annulés, un repas froid est servi sur l'école aux enfants qui doivent se déplacer pour la restauration